

INVENTAIRE ET ÉTAT DU MOBILIER

Location meublée — Décret n°2015-981 du 29 juillet 2015

1 Informations générales

Adresse du logement :

Date de l'inventaire :

2 Parties

Bailleur :

Locataire :

3 Inventaire détaillé

ÉLÉMENT	QUANTITÉ	ÉTAT (NEUF / BON / USAGÉ / MAUVAIS)	OBSERVATIONS
1. Literie			
Lit			
Matelas			
Couette / couverture			
2. Dispositif d'occultation des fenêtres			
Rideaux			
Volets / stores			
3. Plaques de cuisson			
Plaques de cuisson			
4. Four ou micro-ondes			
Four / micro-ondes			
5. Réfrigérateur (avec compartiment congélateur $\leq -6^{\circ}\text{C}$)			
Réfrigérateur			
6. Vaisselle			

ÉLÉMENT	QUANTITÉ	ÉTAT (NEUF / BON / USAGÉ / MAUVAIS)	OBSERVATIONS
Assiettes			
Verres			
Couverts			
7. Ustensiles de cuisine			
Casseroles			
Poêles			
8. Table et sièges			
Table			
Sièges			
9. Étagères de rangement			
Étagères / rangement			
10. Luminaires			
Luminaires			
11. Matériel d'entretien ménager			
Matériel d'entretien			
Autres éléments			

Attention : L'absence d'un des 11 éléments obligatoires listés par le décret n°2015-981 peut entraîner la requalification du bail en location vide.

LE BAILLEUR

Lu et approuvé

LE LOCATAIRE

Lu et approuvé
